

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 20 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Françoise FONTENAILLE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Janvier 2022

PRESENTS : Mme FONTENAILLE Françoise, M. BERTIN Jean-Michel, Mme BOUHIER Aurore, M. CAYEUX Philippe, Mme LOCATELLI Giulia, Mme SABATTIER Valérie, M. BERNARD Freddy, Mme RENAUDEAU Laurence, M. ROY Damien, Mme CHAIGNEAU Staicy

EXCUSES : Mme POULIT Brigitte (pouvoir à Mme BOUHIER Aurore), Mme MOREAU Catherine (pouvoir à Mme LOCATELLI Giulia), M. COEURET Jean-Michel

NON EXCUSES : Mme RAVON Tatiana

Mme BOUHIER Aurore est désignée secrétaire.

Dél : 2022/001 - Objet : Demande de subvention DETR

Mme le Maire indique qu'il appartient à la Communauté de Communes de Vendée Grand Littoral d'établir une liste priorisée des projets pour l'ensemble du territoire pouvant être éligibles à la DETR ou à la DSIL qui est transmise au service de l'Etat. Elle précise qu'un seul dossier par commune peut être retenu et ce quel que soit le montant des travaux.

Madame le Maire informe l'Assemblée que pour Avrillé, c'est la sécurisation du mur d'enceinte du Cimetière avec la réalisation d'une fresque rue des Forges qui a été retenu lors de la réunion de la conférence des Maires du 8

Dépenses		Recettes	
Réfection du Mur et enduits	56 496 €	Subvention d'Etat	16 948 €
Réalisation de la Fresque	4 500 €	Autofinancement	44 048 €
TOTAL H.T.	60 996 €	TOTAL H.T.	60 996 €

Décembre et présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire, (à l'unanimité) :

- ✚ Approuve le programme des travaux et le plan de financement présenté ci-dessus
- ✚ Sollicite l'attribution d'une subvention d'Etat de 16 948 €
- ✚ Autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document à cette fin.

Dél : 2022/002 - Objet : Autorisation d'ouverture de crédits

Afin de faire face aux dépenses d'investissement urgentes, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article L1612-1 du Code général des Collectivités territoriales, il est possible de mandater ce type de dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de leur adoption

Les dépenses d'équipements votés sur l'exercice 2021 s'élèvent à 1 209 793,20 Euros, ce qui autorise une ouverture de crédits à hauteur de 302 448,30 Euros (25 %)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal de la commune avant le vote du budget primitif, sur les comptes suivants :
 - C/21318 : Autres Bâtiments publics : 250 000,00 Euros

Dél : 2022/003 - Objet : Garantie de protection sociale complémentaire

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique notamment son article 4.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, il est prévu au III de l'article 4 que « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire **dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance, soit avant le 17 février 2022.**

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal,

PREND ACTE du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

~~~~~

**Dél : 2022/004 - Objet : Droit de passage dans l'agglomération pour les convois exceptionnels**

Au vu de l'augmentation conséquente des demandes de traversée du centre bourg pour des convois exceptionnels, et de la mobilisation des agents communaux pour sécuriser ces moments, Mme le Maire propose de mettre au vote la proposition de M. BERTIN Jean-Michel déjà négociée avec les entreprises concernées, soit 200 € par passage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 200 € chaque passage de convoi exceptionnel.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2021/080 du 14 Décembre 2021.

~~~~~

Dél : 2022/005 – Projet d'étude de faisabilité d'un parc éolien

M. ROY Damien quitte la séance du Conseil Municipal avant le débat sur le projet éolien

Dans la perspective de préparer un parc éolien, la société ABEI Energy souhaite réaliser des études complètes pour constituer un dossier de demande d'autorisation environnementales ayant pour objet la construction et l'exploitation d'éoliennes sur le territoire communal.

La société ABEI Energy sollicite l'accord de la commune pour la poursuite de ces études.

Le Maire souligne qu'à ce stade, la population n'est pas du tout informée de ce projet.

M. BERTIN Jean-Michel, 1^{er} adjoint, mets en garde les élus sur le fait que si le Conseil Municipal donne un accord à la poursuite des études, le processus sera enclenché et la commune, si elle souhaite intervenir, ne pourra le faire qu'avec de pires difficultés. Il illustre son affirmation par un exemple de communes en Indre-et-Loire qui vivent cette situation depuis plusieurs années.

M. CAYEUX Philippe, 3^e adjoint, défend une position inverse compte tenu de ses convictions en matière de transition énergétique.

Mme le Maire rappelle son exigence d'information à la population déjà évoquée en Novembre. Position soutenue par la majorité des élus :

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, demande avant toute décision, une consultation de la population.

Les modalités définitives de cette consultation ne sont pas complètement arrêtées à ce jour.

~~~~~

**Dél : 2022/006 – Festival A ONDA**

Madame le Maire rappelle la demande d'utilisation du site de l'Espace 2000 pour l'organisation d'un festival les 19 et 20 août 2022 qui a reçu un avis favorable avec poursuite de l'étude de faisabilité, lors du conseil municipal du 14 décembre dernier. La rencontre avec les organisateurs s'est déroulée le 11 janvier avec une visite sur site le 14 janvier. Leur dossier est très complet, 70 bénévoles seront mobilisés. Ils demandent à la commune la fourniture de 3 branchements de 32 ampères en triphasés, un branchement eau et l'accès à l'Espace 2000.

Le Conseil Municipal, considérant que c'est une opportunité de faire connaître la commune, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✚ Emet un avis favorable au projet de festival les 19 et 20 août sous réserve de l'accord du propriétaire du champ visé pour l'emplacement d'un parking

✚ Fixe à 1 000 € maximum le reste à charge pour la commune (eau, électricité).

~~~~~

Décision du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal) :

Droit de préemption urbain :

- Maison 4, place des Halles (Section AA 225) – pas de préemption
- Maison 5, rue du Centre (Section AA 208) – pas de préemption
- Terrain 231, rue du petit Saint Jean (Section AE 251) – pas de préemption
- Terrain (Section B 657p) – pas de préemption
- Maison, Belle Vue (Section A 941) – pas de préemption
- Maison 4, rue du Patis (Section AD 29) – pas de préemption
- Maison 10, rue de Lattre de Tassigny (Section AB 136) – pas de préemption
- Terrain, Chemin de Beauchêne (Section A 3197) – pas de préemption
- Terrain, Chemin de Beauchêne (Section A 3198) – pas de préemption

Questions diverses :

Formation des élus : Madame le Maire rappelle les éléments transmis par mail aux membres du conseil municipal, à savoir

- **Les droits à la formation des élus évoluent :** Chaque élu local dispose de deux moyens pour financer sa montée en compétences.
Le DFEL : Il s'agit du budget voté chaque année par la collectivité, dédié à la formation de ses élus. Ce DFEL peut financer le Pack Visios Élus 2022, 40 visios de 2h en live et en replay sur toutes les thématiques du mandat local, pour toute une équipe communale.
Le DIFE : Il s'agit d'un droit individuel, dont le budget est géré par la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC). Ce dernier a été modifié le 23 juillet 2021. Désormais, chaque élu dispose d'une enveloppe de 400€TTC par année. Ces droits ne se cumuleront plus tout au long du mandat. Autrement dit, les droits de la 2e année du mandat 2020-2026 seront perdus le 30 mars 2022 s'ils ne sont pas mobilisés !
- **Le programme d'accompagnement sur-mesure, de tous politique, s'adapte à la nouvelle plateforme "Mon Compte Élu" :** Les modalités s'adaptent aux nouvelles pratiques de la Caisse des Dépôts depuis janvier 2022. Tout passe désormais par la plateforme dédiée où sont référencées les journées de formation. Chaque élu doit créer un compte sur cet espace afin de mobiliser ses droits.

Une journée de formation est proposée le 26 Mars. Jean-Michel BERTIN, Aurore BOUHIER, Giulia LOCATELLI, Freddy BERNARD, Laurence RENAUDEAU, Brigitte POULIT et Françoise FONTENAILLE sont intéressées.

Permis Aménager Parc de la Mairie :

Par arrêté du 7 Janvier 2022, la DREAL a prescrit une étude d'impact, ce qui a pour conséquence de bloquer l'instruction du dossier pendant neuf mois. Mme le Maire donne le compte rendu de l'entretien qu'elle a eu avec la DREAL le 19 janvier, qui ont indiqué que les nouvelles mesures environnementales obligeaient cette étude et que cela permettait de sécuriser le dossier. Ils se mettent à la disposition.

Une réunion avec VGL est programmée le 26 Janvier à 17h pour remettre à plat les animosités. Seront présents : Maxence de RUGY, Président, Eric ADRIAN, 2^{ème} vice-président, Olivier INNINGER, Directeur des Services

Affaires médicales : Compte-rendu par Françoise FONTENAILLE de la rencontre du 10/01/2022 avec les différents partenaires ; (ARS, CPAM, Conseil Départemental)

Divers :

- ✚ Le début des travaux de l'église est programmé la 2^{ème} quinzaine de février par la pose d'échafaudages
- ✚ La réfection de la rue du Camp de César est prévue en mai de nuit.
- ✚ Mme le Maire indique que l'office de tourisme d'Avrillé ne sera pas fermé en 2022, contrairement à la décision du Conseil d'Administration de la SPL en 2021. Elle s'est engagée à étudier la fréquentation du service
- ✚ nouvelle école à l'arrière de la mairie. Le Sous-Préfet est favorable au démarrage du projet.
- ✚ Cimetière : Un tour des cimetières a été fait. Celui des Moutiers est actuellement en travaux. Philippe CAYEUX recommande de se rapprocher des services de Moutiers, ce qu'il fera prochainement. Un plan pluriannuel des travaux doit être établi.

.../...

- ✚ Boulangerie : Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a repris contact avec l'investisseur pour le projet place du champ de Foire. Elle lit le dernier mail de M. CHAUSSY reçu hier

Dates :

- CCAS : le 27/01/2022 à 18h30

~~~~~  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h15, et ont signé tous les membres présents*

~~~~~  
Séance du 20 Janvier 2022 – Récapitulatif des délibérations

Délibération N°2022/001 – Demande de subvention DETR

Délibération N°2022/002 – Autorisation d'ouverture de crédits

Délibération N°2022/003 – Garantie de protection sociale complémentaire

Délibération N°2022/004 – Droit de passage dans l'agglomération pour les convois exceptionnels

Délibération N°2022/005 – Projet d'étude de faisabilité d'un parc éolien

Délibération N°2022/006 – Festival A ONDA

Emargements – Séance du 20 Janvier 2022		
Noms et Prénoms	Qualité	Signatures
FONTENAILLE Françoise	Maire	
BERTIN Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint	
BOUHIER Aurore	2 ^{ème} Adjoint	
CAYEUX Philippe	3 ^{ème} Adjoint	
POULIT Brigitte	Conseillère Municipale	Excusée (Pouvoir à Aurore BOUHIER)
LOCATELLI Giulia	Conseillère Municipale	
SABATTIER Valérie	Conseillère Municipale	
BERNARD Freddy	Conseiller Municipal	
RENAUDEAU Laurence	Conseillère Municipale	
MOREAU Catherine	Conseillère Municipale	Excusée (Pouvoir à Giulia LOCATELLI)
COEURET Jean-Michel	Conseiller Municipal	Excusé
ROY Damien	Conseiller Municipal	
RAVON Tatiana	Conseillère Municipale	Non Excusée
CHAIGNEAU Staicy née SIREAU	Conseillère Municipale	